



# La lutte contre le racisme, l'intolérance et la discrimination envers les Roms

## Recommandations de politique générale de l'ECRI n<sup>os</sup> 3 & 13 : Points principaux

■ De nombreux Roms<sup>1</sup> souffrent de préjugés et de stéréotypes largement répandus et sont victimes d'une discrimination massive en Europe. Cela perpétue la marginalisation des communautés roms et entrave sérieusement les initiatives politiques destinées à améliorer leur situation. Il faut combattre l'antitsiganisme, la discrimination et l'exclusion sociale par un recours simultané à des réponses juridiques, au renforcement des capacités et à des activités d'éducation et de sensibilisation.

” L'antitsiganisme est une forme de racisme particulièrement persistante, violente, récurrente et banalisée, une idéologie fondée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel nourrie par une discrimination historique, qui se manifeste, entre autres, par la violence, le discours de haine, l'exploitation, la stigmatisation et la discrimination dans sa forme la plus flagrante.

### MESSAGE CLÉ

■ Les gouvernements doivent élaborer, mettre en oeuvre et financer des stratégies et des politiques nationales qui favorisent l'autonomisation et la participation des Roms et incitent ceux-ci à œuvrer, sur un pied d'égalité, pour la suppression du racisme, de l'intolérance et de la discrimination. Ces stratégies doivent garantir:

- ▶ l'adoption de politiques reposant sur une volonté politique claire et des investissements à long terme pour améliorer la situation des Roms;
- ▶ des activités ciblées pour lutter contre la violence raciste et l'antitsiganisme et assurer une protection juridique effective contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi, le logement, l'éducation, la santé, l'accès aux biens et aux services et dans l'exercice de toutes les fonctions des pouvoirs publics;
- ▶ la collecte et l'analyse de données statistiques pour suivre les progrès.

1. Le terme « Roms » comprend non seulement les Roms, mais aussi les Sintés, les Kalés, les Ashkali, les « Égyptiens », les Manouches et les groupes de population apparentés en Europe ainsi que les Gens du voyage.

### SÉLECTION DE RECOMMANDATIONS

■ Les gouvernements doivent veiller à ce que la législation nationale protège véritablement les droits des Roms et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre l'antitsiganisme dans les domaines suivants:

#### Education

- ▶ mettre fin à la ségrégation à l'école et supprimer le harcèlement des élèves roms;
- ▶ venir à bout des stéréotypes négatifs dans les manuels scolaires;
- ▶ éliminer les obstacles à une participation à l'éducation dans des conditions d'égalité et rendre l'école maternelle véritablement accessible;
- ▶ recourir à des médiateurs scolaires pour assurer la liaison entre les parents et l'école et encourager les parents à faire en sorte que leurs enfants aillent à l'école;
- ▶ veiller à ce que les élèves roms maîtrisent les langues officielles;
- ▶ favoriser la connaissance de la langue, de la culture et de l'histoire roms et former le personnel éducatif pour faciliter le dialogue interculturel et davantage sensibiliser la société à l'antitsiganisme.



## Emploi

- ▶ éliminer la discrimination envers les Roms au niveau du recrutement et de l'avancement de carrière ;
- ▶ prendre des mesures positives en faveur des Roms dans le domaine de l'emploi, notamment en ce qui concerne le recrutement et la formation professionnelle.

## Logement

- ▶ assurer aux Roms l'accès à un logement décent et mettre fin à la ségrégation ;
- ▶ mettre à la disposition des Gens du voyage des aires permanentes ou des aires de transit dûment équipées et en nombre suffisant et veiller au respect du mode de vie traditionnel des Gens du voyage ;
- ▶ veiller à ce que les Roms ne soient pas expulsés de force sans préavis ni possibilité de relogement ;
- ▶ promouvoir la coexistence et la compréhension mutuelle entre les Roms et les non-Roms vivant dans des quartiers mixtes.

## Soins de santé

- ▶ recruter des médiateurs de santé roms pour contribuer à garantir l'égalité d'accès à des soins de santé de qualité.

## Violence et crimes racistes à l'encontre des Roms

- ▶ encourager les victimes roms de violences et de crimes racistes à porter plainte ;
- ▶ condamner publiquement tout discours de haine et toute violence à l'égard des Roms, mener des enquêtes et engager des poursuites sur les cas de discours de haine, notamment sur internet.

## Services de la police

- ▶ former la police aux droits de l'Homme et la sensibiliser aux problèmes auxquels les Roms se heurtent ;
- ▶ promouvoir le recrutement de Roms dans la police.

## Médias

- ▶ proposer aux professionnels des médias une formation sur la responsabilité qu'ils ont de ne pas véhiculer les préjugés ni inciter à la discrimination, à la haine ou à la violence envers les Roms ;
- ▶ promouvoir la participation aux médias en recrutant et en formant des journalistes roms.

## Accès aux lieux, aux biens et aux services publics

- ▶ veiller à ce que les quartiers roms ne soient pas désavantagés en termes de services publics ;
- ▶ former les prestataires de services et les fonctionnaires à reconnaître et à prévenir le racisme et la discrimination à l'égard des Roms.

## Femmes et enfants

- ▶ améliorer la situation des femmes roms, garantir leurs droits et lutter contre les formes multiples de discrimination à leur encontre ;

- ▶ enregistrer tous les enfants roms à la naissance et veiller à ce que tous les Roms aient des documents d'identité.

## Sensibilisation à l'égalité et aux droits de l'homme

- ▶ encourager la formation des Roms pour que ceux-ci soient pleinement conscients de leurs droits et puissent en jouir,
- ▶ faciliter la formation à la législation nationale contre la discrimination de tous ceux chargés de l'administration de la justice.

### ECRI – LIENS UTILES

Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI :  
La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes

<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-03-1998-029-FRE>

Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI :  
La lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms

<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-13-2011-037-FRE>

Recommandation de politique générale n° 10 de l'ECRI :  
Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire

<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-10-2007-006-FRE>

Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI  
sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police

<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-11-2007-039-FRE>

Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage

<https://rm.coe.int/1680684b5f>

### FAITS ET CONSTATATIONS

« Si la plupart des États membres du Conseil de l'Europe ont adopté [des mesures à différents niveaux], en général sous la forme d'une stratégie nationale et d'un plan national d'action [pour l'intégration des Roms], celles-ci ne sont bien souvent pas mises en oeuvre avec succès. Réduire l'écart entre la stratégie élaborée et sa mise en oeuvre appropriée reste un lourd défi à relever pour de nombreux pays. Un certain nombre d'États membres n'ont pas alloué de budget spécifique à cet effet et une part considérable des fonds consacrés à l'intégration des Roms en Europe est mise à disposition par le biais des financements de l'UE. Ceci est emblématique du faible niveau de priorité politique accordée aux Roms au niveau national ». Rapport annuel de l'ECRI 2016, paragraphe 22.